

Formation homologuée CNCC N° 09F0033 - formation • formation →

Objectifs : Développer les notions : de système d'information, en tant qu'élément central dans l'entité contrôlée, de piste d'audit et tests de cheminement en environnement dématérialisé, de sélection des éléments à contrôler, les sondages et l'analyse des données. Documenter de façon à conserver 3 et 6 ans les éléments probants concernant les catégories d'opérations significatives.

Programme

- **INTRODUCTION** : définition du Contrôle Interne.
- **CARTOGRAPHIE DU SYSTEME D'INFORMATION** : cartographie, environnement, ...
- **EVALUATION DU RISQUE D'ANOMALIES SIGNIFICATIVES**
- **TESTS DE PROCEDURES ET CONTROLES DE SUBSTANCE** (Eléments détaillés du Contrôle interne)
- **SELECTION DES ELEMENTS A CONTROLER, SONDAGES ET ANALYSE DE DONNEES**
- **CONCLUSION** : Réutilisation des contrôles antérieurs.



Prise en charge à hauteur de 350 € HT (à concurrence du montant de la formation) dans la limite de 1 400 € par cabinet, pour l'année 2010 pour les cabinets cotisants dans le cadre du partenariat national avec Agefos. Attention, vous devez vous rapprocher de votre Agefos pour demander un dossier de prise en charge. Cette prise en charge ne vous dispense pas du paiement de la totalité des frais de formation à l'inscription.

DATE ET LIEU

Jeudi 2 Décembre 2010

de 9 h 00 à 18 h 00 à **PARIS**

Le lieu précis de la formation vous sera

Indiqué ultérieurement.

Attention : le nombre de places est limité à 20

Animé par

Philippe Moulin

Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

Public

Commissaires aux Comptes
Collaborateurs de haut niveau

Bulletin d'inscription OJCCIN Remplir un bulletin par personne

TARIFS

- Adhérent : 287.04 € TTC (240 € HT)
- Non adhérent : 418.60 € TTC (350 € HT)
- ANECS/ CJEC : 225.00 € TTC (188.13 € HT)

INFORMATIONS PRATIQUES :

→ Votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement joint au bulletin d'inscription.

→ Votre inscription définitive ainsi que les lieux et programme détaillé de la formation vous seront confirmés ultérieurement par courrier ou fax.

→ Toute annulation effectuée au moins 8 jours avant la formation n'implique aucun frais. A défaut la journée est facturée intégralement. L'absence ne vaut pas motif de remboursement.

→ En cas de prise en charge par Agefos ou OPCA, joindre copie de la demande de confirmation de prise en charge. Cette prise en charge ne vous dispense pas du paiement de la totalité des frais de formation à l'inscription.

A retourner par fax au 01.47.42.37.43 pour une pré-inscription -

Par courrier à ECF FORMATIONS 51 rue d'Amsterdam 75008 Paris

Je m'inscris à la journée **Système d'information du Jeudi 2 Décembre 2010 A PARIS**

Cabinet (nom du membre de l'Ordre) _____

M. MME PRENOM _____ NOM _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél _____ Fax _____

Email _____

Règlement par chèque à l'ordre d'ECF FORMATIONS de € _____ par chèque

N° tiré sur banque du